

Le port du masque obligatoire - FAQ

Quelles sont les nouvelles directives du Nouveau-Brunswick sur les masques?

Le port du masque est maintenant obligatoire dans tous les lieux publics intérieurs au Nouveau-Brunswick.

Les lieux publics comprennent :

- les commerces de détail et les centres commerciaux;
- les entreprises de services personnels comme les salons de coiffure, les barbiers, les spas (sauf durant les services au cours desquels il faut enlever un masque);
- les restaurants et les bars (sauf pour manger ou boire);
- les lieux de culte et les rassemblements religieux;
- les lieux d'activités culturelles ou de divertissement (les salles de cinéma, les représentations théâtrales, les spectacles de danse, les festivals, les concerts, etc.);
- les lieux d'activités sportives et récréatives, y compris les gymnases, les studios de yoga, les piscines, etc., (sauf durant l'activité physique);
- les lieux des municipalités et du gouvernement provincial qui offrent des services au public;
- les espaces communs comme les halls, les ascenseurs et les corridors.

Pourquoi le Nouveau-Brunswick rend-il le port du masque obligatoire dans les lieux publics?

Lorsqu'il est porté comme il faut et utilisé avec les autres mesures de santé publique, comme le lavage fréquent des mains, la bonne étiquette pour la toux et les éternuements, ainsi que la distanciation physique, le masque est efficace pour limiter la propagation de la COVID-19.

Le port du masque est-il maintenant obligatoire dans le transport en commun?

Oui. Le port du masque est obligatoire dans le transport en commun. Lorsque les gens sont assis et que tout le monde porte un masque de façon continue, une distanciation physique de un mètre est acceptable. De plus, il faut prévoir une section réservée avec un espacement de deux mètres ou des barrières pour tenir compte des besoins des personnes qui sont exemptées du port du masque.

Si la distanciation physique de deux mètres peut être maintenue dans les lieux publics, le port du masque est-il toujours obligatoire?

Oui. La distanciation physique de deux mètres est toujours obligatoire. Cependant, le masque ajoutera une autre couche de protection dans les lieux intérieurs. Cela s'applique à tous les lieux publics intérieurs, y compris les lieux de culture, les théâtres, les concerts, etc.

À noter que lorsque les gens sont assis et que tout le monde porte un masque de façon continue, une distanciation physique de un mètre est acceptable.

Si le port du masque est obligatoire dans les lieux publics, la distanciation physique est-elle toujours nécessaire?

La distanciation physique de deux mètres est toujours nécessaire. Lorsque les gens sont assis et que tout le monde porte un masque de façon continue, une distanciation physique de un mètre est acceptable.

Qui est exempté du port du masque?

Certaines personnes sont incapables de porter un masque pour diverses raisons. Il est important de se rappeler que ces raisons ne sont pas toujours visibles pour les autres. Les gens du Nouveau-Brunswick devraient toujours faire preuve de gentillesse, de respect et de compréhension les uns envers les autres.

Voici des exemples de personnes qui ne sont pas obligées de porter le masque :

- les enfants de moins de deux ans;
- les personnes ayant des problèmes médicaux, dont un trouble de santé mentale, qui les empêche de porter un masque;
- les personnes sourdes ou malentendantes qui se fient à la lecture labiale, à des sons clairs ou à des expressions faciales pour communiquer;
- un interprète ou un officiant qui exécute des activités qui demandent une vocalisation (comme parler ou chanter) à un rassemblement religieux, un mariage, des funérailles, une activité sociale ou un événement artistique et culturel;
- les personnes qui reçoivent un traitement médical ou un service nécessitant l'enlèvement du masque. Dans ces cas, elles doivent seulement enlever leur masque ou leur couvre-visage pour la durée du traitement ou du service seulement;
- conformément aux directives de Travail Sécuritaire NB, les masques ne sont pas requis lorsque des barrières physiques qui protègent les gens de l'exposition potentielle sont en place p. ex., barrière en plexiglas). Les travailleurs pour lesquels le port d'un masque entraînerait un risque pour leur santé et sécurité au travail en sont exemptés et peuvent porter un écran facial plutôt qu'un masque. Des renseignements supplémentaires sont disponibles [ici](#).

Remarque : Les enfants âgés de deux à cinq ans peuvent porter un masque sous la supervision d'un adulte. Le port du masque dépendra de la tolérance des enfants au masque et de leur capacité de le mettre et de l'enlever.

Il est encore plus important pour les personnes exemptées du port du masque de se tenir à deux mètres des autres, de se laver ou de se désinfecter les mains fréquemment et de se faire tester en cas de malaise, même si les symptômes sont légers. Il est également recommandé aux personnes exemptées de porter un masque ou un couvre-visage d'éviter, dans la mesure du possible, les endroits achalandés où le port du masque est obligatoire et de prévoir de faire leurs courses en dehors des heures de pointe quand les magasins sont moins fréquentés ou de se faire livrer les marchandises si possible.

Le port du masque est-il obligatoire pour le public, même lorsque des barrières comme du plexiglas sont présentes? Qu'en est-il des situations où la distance de deux mètres peut être maintenue?

Oui. Le masque est jugé être une forme de protection supplémentaire dans les lieux intérieurs.

Est-ce que le port du masque obligatoire changera le protocole en vigueur dans les écoles et les établissements de garderie éducative?

Non. Pendant que le Nouveau-Brunswick reste dans la phase jaune, les directives actuelles sur le port du masque dans les écoles et les établissements de garderie éducative demeurent en vigueur.

Les masques sont-ils obligatoires dans les églises ou les lieux de culte?

Oui. Les personnes qui fréquentent les églises ou les lieux de culte devront porter un masque. Un interprète ou un officiant qui exécute des activités qui demandent une vocalisation (comme parler ou chanter) à un rassemblement religieux, un mariage, des funérailles, une activité sociale, etc. est exempté du port du masque, mais cette personne doit se tenir à au moins quatre mètres des autres pendant sa performance. Les paroissiens doivent porter un masque lorsqu'ils chantent. Il convient de noter que chanter est une activité à haut risque pendant une pandémie. La probabilité d'expulser des gouttelettes de salive qui pourraient être porteuses de la COVID-19 augmente en chantant, en criant, en poussant des acclamations ou en jouant d'un instrument à vent. Un groupe de personnes qui chantent augmente le nombre de ces gouttelettes. Parmi les autres facteurs de risque, citons la longueur des périodes, supérieure à 30 minutes, et chanter en groupe à l'intérieur.

À noter que lorsque les gens sont assis et que tout le monde porte un masque de façon continue, une distanciation physique de un mètre est acceptable.

Les personnes souffrant d'asthme, d'une maladie pulmonaire ou d'autres problèmes respiratoires peuvent-elles porter un masque?

Oui. Les personnes souffrant d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires peuvent porter un masque. L'Association pulmonaire du Canada, la Société canadienne de thoracologie et Asthma Canada appuient sans exception toutes les recommandations de santé publique sur le port du masque comme mesure de protection contre la COVID-19.

Comment les entreprises devraient-elles procéder à la mise en œuvre de cette nouvelle politique sur le port du masque?

Il n'y a pas d'approche unique. Toutefois, les entreprises devraient tenir compte de la façon dont elles communiqueront cette nouvelle politique au public. Elles pourraient, à l'aide d'une affiche, montrer que le port du masque est obligatoire et offrir d'autres options aux personnes qui sont incapables de porter un masque, y compris la possibilité de commander en ligne ou par téléphone ou les options de ramassage sans contact.

Durant les deux premières semaines, les commerçants devraient envisager de distribuer un masque gratuitement à toute personne qui a oublié le sien ou d'en fournir un moyennant des frais nominaux.

C'est important de préciser que des personnes ne peuvent pas porter un masque pour des raisons médicales et que parfois ces raisons ne sont pas évidentes. Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sont encouragés à faire montre de bienveillance ainsi que de compassion et de compréhension.

Les entreprises peuvent-elles refuser l'entrée d'une personne si cette dernière ne porte pas le masque?

Les entreprises peuvent refuser l'entrée si l'exigence n'est pas observée. C'est important de préciser que des personnes ne peuvent pas porter un masque pour des raisons médicales et que parfois ces raisons ne sont pas évidentes. Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sont encouragés à montrer de la bienveillance ainsi que de la compassion et de la compréhension.

Le port du masque sera-t-il obligatoire dans les lieux de travail où il n'y a aucune interaction avec le public?

Dans les lieux de travail où le public n'est pas permis d'entrer, les employés n'ont pas besoin de porter un masque lorsque la distanciation physique peut être maintenue. Le masque doit être porté dans les aires communes des lieux de travail comme les halls et les ascenseurs.

Comment cette nouvelle politique sur le port du masque sera-t-elle appliquée?

Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises comprennent que le masque permet de prévenir la propagation de la maladie. Nous comptons sur eux pour prendre les bonnes décisions de se protéger et de protéger les autres contre la COVID-19.

Quelles sortes de masques sont acceptables?

Vous devez porter un masque non médical en papier jetable ou en tissu. Les masques jetables devraient être mis à la poubelle lorsqu'ils sont souillés. Les masques médicaux, comme les N95, ne sont pas nécessaires pour les membres du public et devraient être réservés aux travailleurs de la santé. Les masques doivent être constitués de deux ou plusieurs couches de tissu lavable et perméable à l'air, par exemple le coton. Les masques devraient être réalisés à la maison conformément aux directives de l'Agence de la santé publique du Canada accessibles sur le site : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/instructions-cousu-non-cousu-masques-couvre-visage-non-medicaux.html>

Quelle est la bonne façon de porter un masque?

Le masque doit couvrir votre nez et votre bouche et être bien ajusté sur les côtés de votre visage et sous votre menton.

Ne portez pas votre masque autour du cou, sur le front, sous le nez, sur le menton ou suspendu à une oreille ou à un bras. Un petit sac en plastique est un endroit sûr où ranger votre masque lorsque vous ne le portez pas.

Puis-je porter un masque muni d'un événement ou de valves?

Non. Les événements ou les valves des masques permettent aux particules virales de s'échapper et ne sont pas recommandés pendant la pandémie de COVID-19.

Que conseillez-vous à ceux qui portent des lunettes et qui ont du mal à porter un masque?

Le masque qui s'ajuste étroitement sur votre nez ou qui est muni d'un fil de fer pour le nez a tendance à limiter la formation de buée. Pour trouver le masque qui vous convient le mieux, vous devrez peut-être essayer plusieurs styles. Vous pouvez également faire traiter les verres de vos lunettes pour limiter la formation de buée.

Est-il acceptable de porter un cache-cou, un foulard ou un bandana au lieu d'un masque?

Non. Il ne faut pas porter ces articles à la place d'un masque pour se protéger contre la COVID-19. Ils ne sont pas aussi efficaces pour prévenir la transmission des virus, car ils ne retiennent pas efficacement les gouttelettes provenant des voies respiratoires, comme la salive et le mucus.

Quand est-il approprié d'utiliser un écran facial?

Un écran facial est destiné à être utilisé avec un masque et sert principalement à protéger les yeux de la personne qui le porte. Les professionnels de la santé portent un écran facial, ainsi qu'un masque et d'autre équipement de protection pour se protéger et protéger les patients contre l'infection par le virus causant la COVID-19.

Les travailleurs pour lesquels le port d'un masque entraînerait un risque pour leur santé et sécurité au travail peuvent porter un écran facial plutôt qu'un masque. Des renseignements supplémentaires sont disponibles [ici](#).

Les personnes qui bénéficient d'une exemption médicale peuvent porter un écran facial, mais celui-ci ne remplace pas le masque. Des mesures d'adaptation supplémentaires, des barrières ou la distanciation de deux mètres sont toujours requises.

Comment cette politique touche-t-elle les plans opérationnels liés aux sports et aux activités physiques?

Les plans opérationnels élaborés auparavant continuent de s'appliquer. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes qui participent à un sport organisé ou à une activité physique. Toutefois, le masque doit être porté à tout autre moment, y compris entre les entraînements et les parties, etc.

Les spectateurs doivent toujours porter un masque. Si certains sports peuvent intégrer le port d'un masque dans le jeu, cela sera encouragé. Les participants ne sont pas obligés de porter un masque lorsqu'ils sont sur le banc de l'équipe pendant une partie, mais si cela est possible, ils devraient le faire. Le port du masque sera exigé dans les vestiaires. Une distanciation physique minimale d'un mètre devra être maintenue entre les personnes et sur les bancs d'équipe pour les joueurs qui ne font pas partie de la rotation.

Quelles sont mes options si j'ai de la difficulté à porter un masque ou si je me sens incapable de le porter?

Nous recommandons aux personnes qui ont de la difficulté à porter un masque d'essayer différents styles jusqu'à ce qu'elles trouvent celui qui leur convient le mieux. Les masques peuvent s'attacher derrière les oreilles ou derrière la tête et sont disponibles sous différentes formes, notamment plissés et ajustés. Ils peuvent être fabriqués en différents tissus, comme le coton, ou en papier jetable. Des dispositifs comme des bandeaux et des chapeaux munis de boutons ou d'agrafes pour accrocher les élastiques sont également disponibles pour soulager la pression sur les oreilles.

Les personnes souffrant d'anxiété légère ou de claustrophobie peuvent consulter leur fournisseur de soins de santé pour se renseigner sur les techniques d'adaptation.

Est-ce qu'il y a un changement dans les mesures relatives au port du masque pendant la phase orange?

Pendant la phase orange, le port du masque est obligatoire dans les lieux publics extérieurs en plus des lieux publics intérieurs. Les lieux publics extérieurs comprennent les lieux où le public se rassemble, comme les parcs, les marchés, les terrains de jeux, etc.

À l'école, les élèves de la maternelle à la 8^e année devront porter leur masque, pendant qu'ils sont à leur pupitre en train de participer activement aux discussions. Lorsqu'ils travaillent en silence à leur pupitre, ils peuvent enlever leur masque. Les élèves de la maternelle à la 8^e année devront aussi porter leur masque dans les espaces communs comme les corridors, même dans leur propre bulle. Les élèves du secondaire doivent porter le masque en tout temps à l'école. Chaque élève de la maternelle à la 12^e année doit porter un masque dans la cour de l'école et à bord de l'autobus, sauf s'il a une exemption médicale. Le personnel scolaire doit porter le masque en tout temps à l'école, à l'intérieur comme à l'extérieur, et peut le retirer seulement pour manger.

Pendant la phase orange, pourquoi les masques sont-ils obligatoires à l'extérieur?

Pendant la phase orange, lorsque le nombre de cas et le risque de transmission communautaire sont élevés, le port du masque obligatoire dans les espaces publics extérieurs constitue une mesure de protection supplémentaire. Bien que le risque de contracter la COVID-19 dans un environnement extérieur soit faible, il est prouvé qu'il faut prendre des précautions supplémentaires lorsque les niveaux de risque sont élevés.

Ressources supplémentaires

- Port d'un masque artisanal en public pour aider à réduire la propagation de la COVID-19 : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/MASQUE.pdf>
- Conseils pour le port du masque destinés aux asthmatiques (en anglais) : <https://asthma.ca/asthma-and-covid-19-coronavirus/>
- Association pulmonaire du Canada : <https://www.poumon.ca/santépulmonaire/maladies-pulmonaires/covid-19-coronavirus-fr/faqs>
- Société canadienne de thoracologie : <https://cts-sct.ca/covid-19/masques-faciaux-pendant-la-pandemie/>
- Comment combattre l'anxiété liée au port du masque (en anglais) : <https://www.psychologytoday.com/us/blog/erasing-stigma/202006/how-combat-mask-anxiety>